Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260427-2026_4_7-DE



# COMMUNE DE CRAC'H

**Mairie Place René Le Mené 56950 CRAC'H (tél.02.97.55.03.17)**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 27 avril à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CRAC'H, dûment convoqué par voie dématérialisée le 21 avril 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ronan LE DÉLÉZIR.

**Etaient présents (22) :** Mesdames et Messieurs, Ronan LE DÉLÉZIR, Patricia LE VIGOUROUX, Augustin GASCHIGNARD, Jeanne DREANO, Pascal DEPOORTERE, Yoann GREZEL, Hubert d'ABOVILLE, Marie-Pierre LOIZIC, Jean-François FERTIN, Alain SANTERRE, Laurent LE BAGOUSSE, Magali LANGLAIS-ARS, Marianne LE BARON, Nadine SEGALEN, Sandra LE BIHAN, Sébastien LE BOULER, Ismaël HERVE, Anaïs HENRIO, Clémence JICQUELLO, Philippe BEZIEAU, Laurence EDELIN, Agnès DUPERRIN.

**Absente donnant pouvoir (1)** : Caroline COUGOULIC avait donné pouvoir à Pascal DEPOORTERE.

**Secrétaire de séance :** Pascal DEPOORTERE

| Conseillers en exercice : 23 | Présents : 22 | Votants : 23 |
|---|---|---|

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

---

**2026-4-7 Subvention fournitures scolaires**

*Rapporteur Patricia LE VIGOUROUX*

Mme Patricia LE VIGOUROUX précise que dans le cadre de l'aide financière aux écoles, une subvention est attribuée chaque année à l'école des deux rivières, au vu des effectifs, constatés à la rentrée de septembre de l'année précédente, pour l'acquisition de fournitures scolaires. Les factures correspondantes sont réglées par la commune au compte 6067.

Il n'y a pas de crédit spécifique au profit de l'école St Joseph qui bénéficie d'un contrat d'association depuis 2001.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260427-2026_4_7-DE



Pour 2026 le crédit prévu est de 80 € par enfant pour 136 enfants soit 10 880,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- DECIDE de fixer le montant du crédit fournitures scolaires à 10 880,00 € au titre de l'exercice 2026.

23 pour, 0 abstention, 0 contre

**Pour Extrait Conforme**

**Le Maire,**

**Ronan LE DÉLÉZIR**

**Le secrétaire de séance,**

**Pascal DEPOORTERE**